

# CODE DE DÉONTOLOGIE DES DIRIGEANTS D'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, D'ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET D'EHPAD

## PRÉAMBULE

Le présent code de déontologie définit les valeurs et les responsabilités éthiques des dirigeants d'établissement de santé, d'établissements médico-sociaux et d'EHPAD. Il engage chacun de ses signataires dans une éthique professionnelle de responsabilité, d'exemplarité et de respect envers les parties prenantes de l'établissement (patients, salariés, prestataires, fournisseurs, tutelles) et la société dans son ensemble.

Les dirigeants d'établissement de santé et médico-sociaux ont, de par leurs décisions et leur comportement, une influence déterminante sur la qualité, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge et sur l'accès aux soins pour tous. Ce code de déontologie représente un engagement fort de la profession.

**CONVAINCUS  
QUE L'IMAGE DE LA  
PROFESSION AUTANT  
QUE LEUR CRÉDIBILITÉ  
MANAGÉRIALE EN  
DÉPENDENT,  
LES DIRIGEANTS  
D'ÉTABLISSEMENT  
DE SANTÉ,  
D'ÉTABLISSEMENTS  
MÉDICO-SOCIAUX  
ET D'EHPAD**

## RESPONSABILITÉS ENVERS LE PATIENT

1. Veiller au plus grand respect de l'intimité et de la dignité du patient
2. Promouvoir l'éducation à la santé et rendre chaque patient véritablement acteur de sa santé
3. Garantir au patient la plus grande transparence possible dans l'accès aux informations médicales le concernant

## RESPONSABILITÉS ENVERS LE PERSONNEL

1. Veiller à rester disponible et accessible pour l'ensemble du personnel et s'assurer que ce principe soit respecté par chacun des membres de l'équipe de direction
2. Promouvoir qualité de vie et santé au travail pour l'ensemble des salariés
3. Encourager la formation continue et la promotion interne de chacun comme un facteur d'excellence de l'établissement

## RESPONSABILITÉS ENVERS LA PROFESSION

1. Faire preuve de la plus grande intégrité dans l'exercice de sa fonction
2. Maintenir un haut niveau de compétence en ayant notamment recours à la formation continue
3. Soutenir les organisations professionnelles dans leurs actions de défense de l'image et des valeurs de la profession
4. Former et responsabiliser les dirigeants de demain
5. Promouvoir l'image et le rôle du dirigeant d'établissement auprès du grand public

## RESPONSABILITÉS ENVERS L'ÉTABLISSEMENT

1. Œuvrer pour la pérennité économique de l'établissement afin de maintenir un haut niveau de qualité des soins et de prise en charge
2. Promouvoir activement en interne et en externe les missions, les valeurs et les engagements de l'établissement
3. Garantir la sécurité des personnes et des biens en optimisant notamment la gestion des risques
4. Œuvrer pour l'anticipation, le développement et la diffusion de pratiques innovantes et de programmes de collaborations entre établissements de santé

## RESPONSABILITÉS ENVERS L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ

1. Identifier, analyser et ajuster au mieux les impacts de l'activité de l'établissement sur l'environnement et la société
2. Œuvrer pour intégrer l'établissement à la vie économique, sociale et culturelle de la communauté
3. Prendre l'initiative d'alerter les tutelles et la société civile sur les incohérences économique, écologique et juridique et appliquer le principe de précaution si nécessaire
4. Prendre en compte l'intérêt des générations futures dans ses choix de gestion

LE DIRIGEANT DE L'ÉTABLISSEMENT